

FESTIVAL CSALP

REGLEMENT CAMPING

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à pénétrer, à s'installer et à séjourner sur le camping du festival, il faut y avoir été autorisé par le festival. Il est strictement réservé aux détenteurs d'un bracelet camping.

ACCES

Le camping du festival se situe rue St Pierre, derrière la scène B, il est collé au site du Festival. Il n'existe pas de parkings spécifiques pour les campeurs, mais un « dépose minute » est aménagé pour permettre aux campeurs de décharger leurs tentes. Durant les horaires d'ouvertures du festival, le camping est accessible sur présentation du bracelet via une entrée située à la gauche du Bar du camping.

MINEURS

Le camping n'est pas accessible aux mineurs, même accompagnés d'un majeur responsable, SAUF si le tuteur légal du mineur est présent (avec un justificatif). Un contrôle d'identité sera effectué à l'entrée du camping.

REDEVANCES

5€ la nuitée de camping par personne, dans la limite des places disponibles.

INSTALLATION

Les tentes et matériel de camping doivent être installés sur l'emplacement indiqué par le représentant du festival. Le festival ne propose pas de location de tente sur place, ni de matériels. Les caravanes ou tout autre véhicule ne sont pas acceptés à l'intérieur du camping.

HORAIRES

Le camping accueille les premiers campeurs le samedi à partir de 14h00 et sera ouvert jusqu'au dimanche à 16h00. Aucun campeur ne sera accepté avant et après ces horaires. Restauration au camping de 01h30 à 4h00 puis de 7h00 à 15h30.

BRUITS ET SILENCES

Les usagers du camping sont priés de respecter le calme du camping afin de ne pas gêner leurs voisins campeurs. Les appareils sonores et instruments de musiques ne sont pas autorisés.

TENUE ET RESPECT DES INSTALLATIONS

Le verre, les armes, les animaux, et les feux de toutes sortes (barbecues, feux de camp, réchauds, etc.) sont interdits sur le camping. Des sacs poubelles seront distribués à l'accueil du camping pour respecter les lieux, dans une démarche éco-citoyenne. Les campeurs sont priés de veiller à collecter leurs ordures ainsi que leurs cigarettes et mégots. Il est interdit de les jeter sur le sol et toutes les ordures doivent être emballées dans un sac plastique avant d'être déposées dans la benne de tri la plus proche, au sein du camping. Chacun doit s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la

propreté, à l'hygiène et à l'aspect général du camping et de ses installations, notamment sanitaires. Toute action de dégradation commise à l'encontre de la végétation, des clôtures, du terrain ou des installations du terrain sera de la responsabilité de son auteur, qui devra s'acquitter du coût des remises en état. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être remis dans l'état dans lequel le campeur l'aura trouvé à son entrée dans les lieux.

OBJETS TROUVES

Tous les objets trouvés sont conservés à l'accueil du camping puis à l'accueil du festival.

SONT INTERDITS DANS L'ENCEINTE DU CAMPING

Tout produit stupéfiant. Le verre. Tous types de feux dépassant la taille d'une flamme de briquet (bougies, brûleurs et autres installations à gaz...). Les groupes électrogènes. Les outils (clés plates, pinces, pelles). Les objets coupants, contondants et tout autre matériel nocif à la convivialité du camping sont interdits (armes blanches, feux d'artifices, pétards ...). Les voitures, motos, remorques, caravanes, camping-car, etc. mettant en danger la sécurité des campeurs. Les installations de musique (sono, enceinte bluetooth...), n'oubliez pas de respecter le sommeil des autres. Les activités commerciales : les campeurs ne sont pas autorisés à vendre de la nourriture, des boissons, ou quoi que ce soit d'autre. Si le campeur décide d'abandonner un objet interdit pour accéder au camping, l'organisation n'est en rien tenue de lui en assurer la restitution. Toute personne surprise sur le terrain de camping en possession d'un des objets interdits précités sera immédiatement exclue du camping et du festival, à titre définitif et sans remboursement. L'accès au camping sera interdit à toute personne qui enfreindra ces règles. Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires.

SANITAIRES

Des toilettes et douches (accessibles du samedi 01h30 au dimanche 15h30) sont mis gratuitement à votre disposition au sein du camping.

VOLS ET DEGRADATIONS

Malgré la présence d'agents de sécurité, il est impossible de surveiller les affaires de chaque campeur. Ne laissez donc jamais d'objet de valeur dans votre tente sans surveillance. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation.

SECURITE

Le camping du festival est gardienné pendant ses horaires d'ouverture. Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, des consignes de sécurité liées à l'ouverture et contrôle visuel des sacs, à la palpation peuvent être demandés aux festivaliers campeurs.

L'équipe du festival.